

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 MARS 2025

L'AN 2025, le 11 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEWICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. CREMONT et DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZEWICZAK.

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEWICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

HIRSON – VENTE D'UN LOGEMENT – « OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE »

Dans le cadre de son Opération de Revitalisation du Territoire et du Pacte 2 pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire d'Hirson, nous fait part de son souhait d'acquérir le logement individuel sis 14, rue Alexandre Dumas à Hirson.

Située en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, cette maison est amenée à être démolie dans le cadre d'une opération de requalification du centre-ville.

Monsieur Jean-Jacques THOMAS, propose un prix d'acquisition à hauteur de 20 000€.

Une estimation du Service des Domaines en date du 17 août 2024, fait-elle état d'une valeur vénale de 96 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 5% pour cette maison en l'état.

Selon l'article L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation : « Afin d'assurer l'équilibre économique et social d'un ou plusieurs ensembles d'habitations ou d'un quartier connaissant des difficultés particulières, l'organisme d'habitations à loyer modéré propriétaire peut, après accord du représentant de l'Etat dans le département, qui consulte la commune d'implantation, vendre des logements vacants à toute personne physique ou morale. », à ce titre :

Il est proposé au Bureau

- de se prononcer sur :
 - la vente de cette maison au profit de la Ville d'Hirson,
 - et le prix de vente de cette maison selon la valeur nette comptable (VNC) au 31 décembre 2024 soit 22 850,74€.

- et d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de cette vente.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à la majorité des votants (une abstention), donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

